

Montreuil, le 7 janvier 2020

Déclaration préalable FNPOS - CGT

Fédération Nationale du Personnel des Organismes Sociaux

RPN du 07 Janvier 2020 – Salaires

Monsieur le Directeur,

Ce mardi 7 janvier 2020, vous nous convoquez à une Réunion Paritaire Nationale (RPN) sur « la négociation salariale annuelle ».

La FNPOS CGT tient à rappeler à l'employeur que, suite à la forte mobilisation du personnel le 25 juin dernier, il avait annoncé que le COMEX n'était pas opposé à une mesure collective (RPN Classification du 9 juillet 2019). Dans cette période de mobilisation, il serait indécent de proposer à nouveau la prime Macron. Pour la FNPOS CGT seule l'augmentation de la valeur du point répond aux besoins de l'ensemble du personnel de la sécurité sociale.

En effet, les salariés subissent un réel décrochage quand on compare le rythme d'évolution de la valeur du point et celui de l'inflation (écart de 12,65 points entre 2005 et 2019). Même les mesures individuelles ne permettent pas de combler cet écart, pire encore pour les salariés ayant atteint le plafond de l'ancienneté.

Par exemple, **le manque à gagner pour un agent de niveau 3 embauché au coefficient 215 en 2005 atteint plus de 33 000 € en 2019 soit plus d'une année de salaire ! Comme si l'agent avait travaillé 14 ans mais n'avait été rémunéré que 12,5 ans, soit 1,5 an gratuit !**

Ferions-nous du bénévolat à la Sécurité sociale ?

Comme il vous a été rappelé par de nombreuses motions adressées ces derniers jours, l'UCANSS et le COMEX doivent prendre maintenant la mesure de la forte attente des salariés de notre institution qui aspirent à vivre décemment, parce qu'il n'y aura pas de pension de retraite décente sans un salaire socialisé décent.

C'est pourquoi, notre fédération exige :

- **Une revalorisation du point à 10 euros.**
- **Le rattrapage de 300 euros immédiat pour compenser les pertes subies depuis de trop nombreuses années.**
- **La transformation de la prime d'intéressement en un demi mois de salaire socialisé pérenne de 1 000 € minimum.**

L'augmentation des salaires, c'est bon pour les salariés, c'est bon pour l'économie, c'est bon pour la retraite, c'est valorisé le salaire socialisé pour une Sécurité sociale du 21^{ème} siècle...